



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 24 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

29/09/2026

PUBLIÉ LE :

01/10/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, M. Alexandre GOUDEFROYE, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. William HEULLE, Mme Nadège NIDERT, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. David VIVIER et M. Mickaël CARRÉ qui donnent pouvoir respectivement à M. Dominique LANOY et Mme Sabine LHEUREUX.

Absente : Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GOUDEFROYE

D2026-64 : BAIL RURAL ET DE MONSIEUR ET MADAME HUBERT DARRAS – MODIFICATION DE LA DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES

Rapporteur : Christine BOUTOILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions relatives au statut du fermage et du métayage ;

Vu le bail rural conclu le 20 mai 1996 entre la Commune de Wizernes et Monsieur et Madame DARRAS Hubert ;

Vu les opérations de remembrement ayant entraîné une modification de la désignation cadastrale de certaines parcelles communales ;

Considérant que les parcelles anciennement cadastrées section AE n° 46, pour une contenance de 29 a 10 ca, et section AE n° 157, pour une contenance de 23 a 01 ca, représentaient une superficie totale de 52 a 11 ca, soit 0,5211 hectare ;

Considérant qu'à la suite des opérations de remembrement, ces parcelles sont désormais désignées section ZD n° 7 ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de mettre à jour la désignation cadastrale des parcelles figurant au bail rural conclu le 20 mai 1996 ;

Considérant que cette modification porte uniquement sur la désignation cadastrale des parcelles concernées et ne modifie pas les autres clauses et conditions du bail rural ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette modification par la conclusion d'un avenant au bail rural du 20 mai 1996 ;

Sur avis favorable de la Commission « Finances – Budget – Affaires générales »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** la modification de la désignation cadastrale des parcelles faisant l'objet du bail rural conclu le 20 mai 1996 entre la Commune de Wizernes et Monsieur et Madame DARRAS Hubert ;
- **PRENDRE ACTE** que les parcelles anciennement cadastrées section AE n° 46 – 29 a 10 ca et section AE n° 157 – 23 a 01 ca, représentant une superficie totale de 52 a 11 ca, soit 0,5211 hectare, sont désormais désignées section ZD n° 7 ;
- **APPROUVER** le projet d'avenant au bail rural du 20 mai 1996, annexé à la présente délibération, ayant pour objet de mettre à jour la désignation cadastrale des parcelles concernées, les autres clauses et conditions du bail demeurant inchangées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame DARRAS Hubert ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Dominique LANOY